



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 3480

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la protection dans les zones bâties d'urbanisme suite aux inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var. Le rapport de la Cour des comptes de juillet 2012, sur « les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique et dans le Var » préconise à l'État de faire déboucher la réforme du régime catastrophes naturelles dans les meilleurs délais, en particulier pour la modulation des primes pour les entreprises et l'exclusion des biens construits sans base réglementaire. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3480

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 août 2012](#), page 4813

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)